

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BRAX**

SÉANCE DU 04 JUIN 2009

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VERGÉ, Maire.

**Présents :** Mesdames Cathy AMOROS, Nadine AYMARD, Geneviève BÉGUÉ, Claudine BROSSERON, Amapola GARRIC, Joëlle GAUVIN, Sophie GILLAUX, Anne-Marie MELLET-BARBOULE, Cathy TABORSKI et Messieurs Roger BOREL, Jean-Michel DELCHER, Grégory FRÉCHOU, Thierry HUGUET, Christian LAMARQUE, André LAPASSET, Bernard POMMET, Jean-Christophe SOULIÉ.

**Absent :** Monsieur Christian GABIS.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**Ouverture de la séance à :** 21 heures.

**Secrétaire de séance :** Madame Amapola GARRIC.

**IV – PLAN DE PRÉVENTION RISQUE SÉCHERESSE (PPRS).**

Après avoir déposé sur le bureau le dossier, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la préfecture nous a notifié, par arrêté préfectoral du 18 novembre 2008, le plan de prévention des risques, risque naturel de retrait – gonflement des sols argileux, et qu'il faut maintenant l'annexer au POS.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'annexer le PPRS au POS.

Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participation au vote : 0

Nombre de Votants		
Exercices	Présents	Votants
19	18	18
Date de la convocation : 19/05/09		
Date d'affichage : 19/05/09		

Le Maire,

Jean-Pierre VERGÉ



Acte rendu exécutoire après :  
- dépôt en Préfecture le 10/06/09  
- publication ou notification le

ARRETE DU MAIRE N° Car 7709

**PORTANT MISE A JOUR DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

Le Maire de la commune de BRAX

- VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R. 126-1 et R. 126-2;
- VU le Plan d'Occupation des Sols de BRAX révisé-approuvé par délibération du conseil municipal le 20 avril 2000, puis modifié et révisé par la procédure simplifiée en dernière date le 11 février 2008;
- VU l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2008 approuvant le Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles de mouvements différentiels de terrain consécutifs au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux pour la commune de BRAX;
- VU le plan et document annexés ;

**- ARRETE -**

ARTICLE 1 – Le Plan d'Occupation des Sols de la commune de BRAX est mis à jour à la date du présent arrêté en ce qui concerne l'annexe relative aux servitudes d'utilité publique.

ARTICLE 2 – La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la mairie.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté accompagné des pièces correspondantes sera adressé à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à BRAX, le 23 JUIN 2009

LE MAIRE

Le Maire,



Jean-Pierre VERGÉ

